



Ville de
LA TRONCHE

Pôle ressources
Service juridique

Pièce jointe :
Avenant n°3

Télétransmis en préfecture le :

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260120-26DEC001-AU

Berger Levault

décision du maire

N°26DEC001 20 janvier 2026

Signature de l'avenant n°3 au marché n°2023MOE01 « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE L'ECOLE MATERNELLE BRISE DES NEIGES 2 »

Le maire de la Ville de La Tronche,

Pages :
1/1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu les articles R. 2432-7 et R. 2194-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le marché n°2023MOE01 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de l'école maternelle Brise des neiges 2, notifié le 23/05/2023 à l'entreprise DESIGN & ARCHITECTURE, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre,

Vu le courrier en date du 12/01/2026 du 5eme cocontractant, Nicolas Ingénieries,

Vu le projet d'avenant n°3,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par avenant le changement de numéro de SIRET de la société NICOLAS INGENIERIES, 5^{ème} cocontractant du groupement, ainsi que son RIB ;

Décide

Article 1 : de signer l'avenant n°3 au marché de « maîtrise d'œuvre pour la création de l'école maternelle Brise des neiges 2 » relatif au changement de numéro de SIRET et de RIB du 5^{ème} cocontractant, avec l'entreprise **NICOLAS INGENIERIES, 181 chemin du Rafour, 69570 DARDILLY** ainsi qu'avec le mandataire du groupement, **DESIGN & ARCHITECTURE, 10 Cours de la Libération, 38100 GRENOBLE**.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr